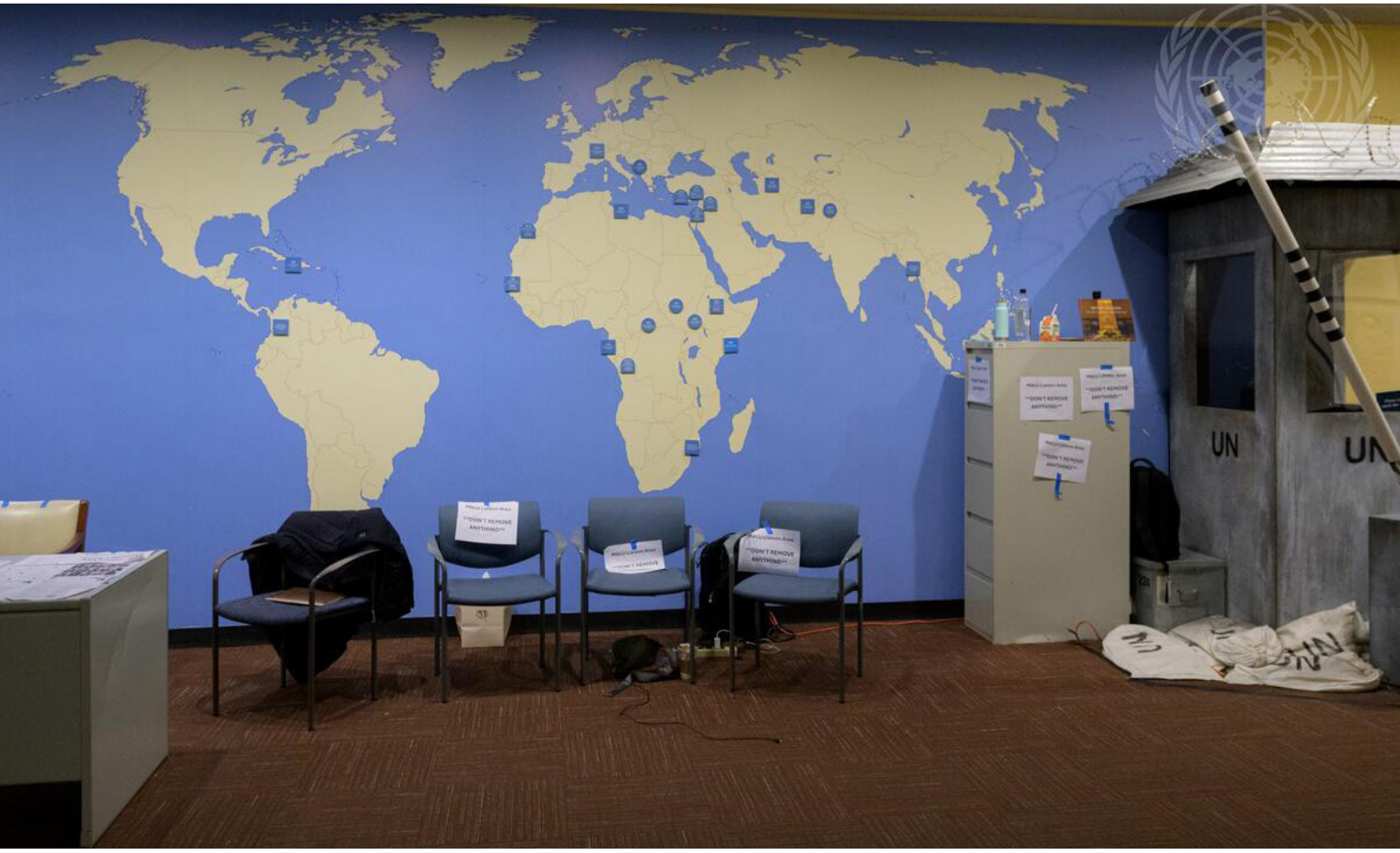
Un programme du LASPAD
Narrer depuis l'Afrique l'Action Multilatérale

N° 13 · septembre 2026

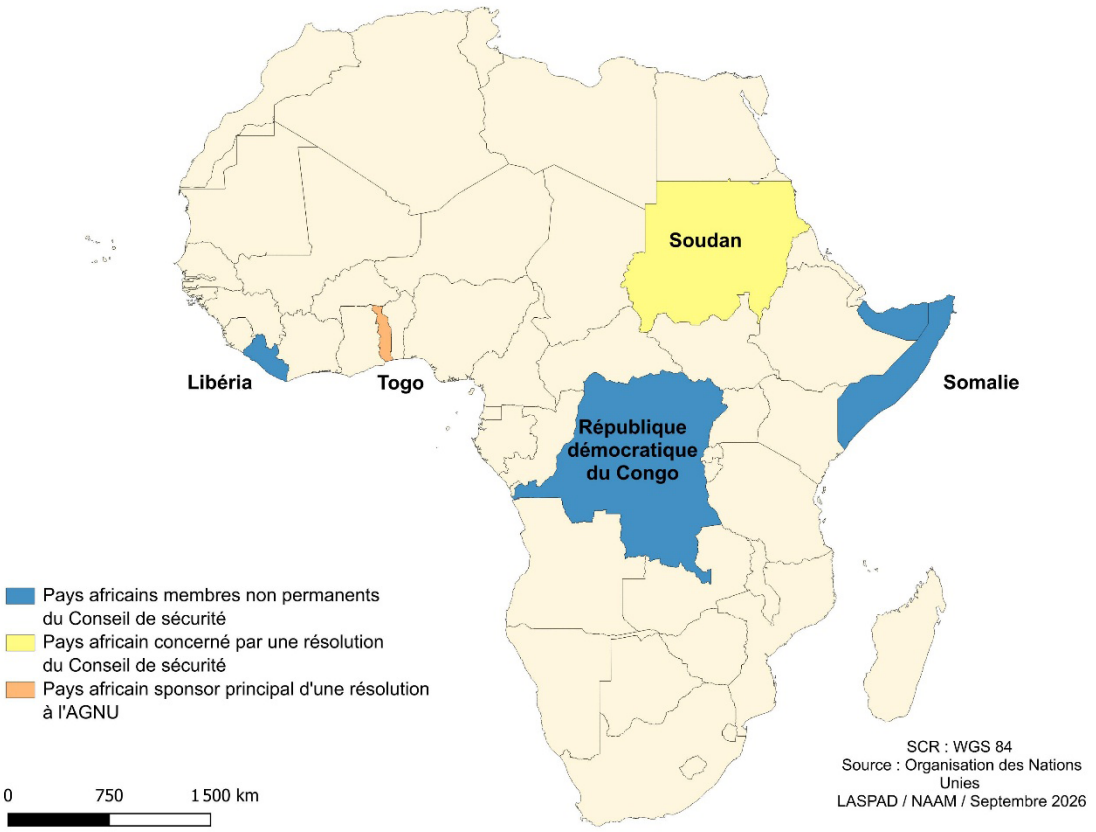
Bulletin du multilatéralisme

L'actualité multilatérale, depuis l'Afrique



https://media.un.org/photo/en/asset/oun7/oun71155425 : Cliché d'une exposition sur le maintien de la paix au troisième étage du siège de l'ONU, au quatrième jour du débat général de l'Assemblée générale de l'ONU, le 25 septembre 2026, New York, États-Unis, Manuel Elías, identifiant unique : UN71155425

Deux résolutions ont été adoptées par le Conseil de sécurité en septembre 2026, et un projet de résolution a été bloqué par un double veto. Deux nouveaux straw polls ont été organisés par la France, présidente du Conseil de sécurité ce mois-ci, sans permettre d'identifier plus clairement le successeur d'António Guterres comme Secrétaire général de l'ONU (SGNU). À l'Assemblée générale (AGNU), la 80ème session s'est clôturée, et la 81ème a été ouverte avec une résolution sur la Palestine et le débat général. La résolution 80/307 « Corriger la carte », portée par le Togo, a été adoptée le 4 septembre 2026. Elle constitue un nouveau texte majeur porté par les acteurs africains à l'ONU, après la résolution 80/250 de mars 2026 portée par le Ghana. Nous couvrons enfin dans ce numéro la 63ème session du Conseil des droits de l'homme (CDH), qui s'est tenue du 7 septembre au 7 octobre 2026.



Carte : les États africains au Conseil de sécurité et ceux concernés par une résolution au Conseil de sécurité ou à l'AGNU en septembre 2026. Carte réalisée par Moustapha Ngom.

Les États africains au Conseil de sécurité en septembre 2026

Les résolutions votées en septembre 2026

Deux résolutions ont été adoptées et un projet a été rejeté par veto en septembre 2026 au Conseil de sécurité, dont la présidence était occupée par la France. La résolution 2828, votée à l'unanimité le 11 septembre 2026 sur proposition américaine, proroge d'un mois l'embargo sur les armes au Soudan, qui avait déjà été renouvelé par la résolution 2791 en septembre 2025 (voir notre bulletin n°1).

Le Soudan fait l'objet d'une attention soutenue au Conseil de sécurité. En juillet et août 2026, deux points à l'ordre du jour ont concerné directement le pays. En juillet 2026, un rapport du procureur de la Cour pénale internationale a été présenté au Conseil, à propos des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité qui auraient été perpétrés sur le territoire soudanais. Le 24 août 2026, sous la présidence danoise, une réunion a été organisée au Conseil de sécurité, offrant l'occasion au représentant du Soudan de s'y exprimer. Les trois États africains du Conseil ont alors déploré l'intervention d'acteurs extérieurs au conflit, qui entretiennent les violences au Soudan (voir notre bulletin n°12).

La résolution 2828 du 11 septembre 2026 rappelle l'importance de la préservation de l'intégrité territoriale du Soudan et proroge pour un mois seulement le mandat du groupe d'experts, jusqu'au 9 novembre 2026. Le représentant permanent du Soudan auprès des Nations unies, Al-Harith Idriss Al-Harith Mohamed, a fustigé le contenu de la résolution, qui contreviendrait à la légitime défense de son pays : l'embargo sur les armes permet l'évolution de groupes armés portant atteinte à la souveraineté du Soudan.

La résolution 2829 a été votée le 29 septembre 2026. Elle proroge jusqu'au 31 mai 2027 le mandat de la Force de répression des gangs (FRG) en Haïti, mise en place par la résolution 2795 (2025) (voir notre bulletin n° 1). La résolution a été initiée conjointement par les États-Unis et le Panama. La Chine, la Russie et le Pakistan se sont abstenus, ce qui n'a pas empêché le texte d'être adopté.

Des forces kényanes avaient été déployées en Haïti en 2023 avant leur retrait en avril 2026. Plusieurs pays africains dont le Sénégal, le Tchad et le Bénin se sont depuis engagés à déployer des troupes sur l'île : 400 soldats tchadiens sont déjà sur place. Le représentant permanent d'Haïti, Pierre Ericq Pierre, a par ailleurs salué la contribution des États africains dans l'opérationnalisation de la FRG.

Le 17 septembre 2026, un projet de résolution visant à proroger le mandat des experts du comité des sanctions contre la République islamique d'Iran a été rejeté. La Russie et la Chine ont opposé leur veto, et la Somalie et le Pakistan se sont abstenus. Le dernier veto au Conseil de sécurité remontait au 7 avril 2026, lorsqu'une résolution sur la sécurité dans le détroit d'Ormuz avait été bloquée par la Russie et la Chine. Pour la première fois depuis le 11 mars 2026, les États africains au Conseil de sécurité n'ont pas aligné leur position.

La désignation du prochain SGNU

Les 18 et 29 septembre 2026, deux *straw polls* ont été organisés au Conseil de sécurité. La candidate du Costa Rica et Secrétaire générale de la CNUCED, Rebeca Grynspan fait la course en tête avec neuf puis dix votes favorables, cinq puis trois votes contre et un puis deux votes sans exprimer d'avis. L'ancienne ministre des Affaires étrangères de la Guyane, Carolyn Rodrigues-Birkett, la talonne avec un score stable lors des deux scrutins : huit voix favorables, six voix contre et un vote sans avis. Michelle Bachelet, l'ancienne présidente du Chili, s'est retirée de la course le 19 septembre 2026. La désignation du prochain SGNU restait encore incertaine à la fin du mois de septembre, du fait de l'absence d'informations sur un potentiel veto d'un membre permanent, y compris pour les candidats recueillant le plus de votes favorables.

En Afrique, l'Ougandais Olara Otunnu, ancien représentant permanent à l'ONU, dépasse désormais Macky Sall avec cinq votes favorables, sept puis huit votes négatifs et trois puis deux votes sans avis. Macky Sall, ancien président du Sénégal, recueille cinq voix favorables, neuf négatives, et une sans opinion.

Les États africains à l'AGNU en septembre 2026

Les résolutions adoptées à l'AGNU en septembre 2026

Neuf résolutions ont été adoptées à l'AGNU en septembre 2026. Le 2 septembre, les résolutions 80/304 et 80/305 ont été adoptées par consensus.

La résolution 80/304 porte sur le bilan à tirer prochainement de la Décennie de l'ONU sur l'eau (2018-2028), et sur l'organisation d'une conférence à Douchanbé, capitale du Tadjikistan (par ailleurs rédacteur de la résolution), sur ce sujet. La résolution 80/305, intitulée « Accès aux technologies d'assistance », a été portée par le Pakistan.

La résolution 80/306 du 3 septembre 2026 prévoit l'absorption par l'UNITAR (l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche) de l'École des cadres du système des Nations unies. La structure naissante s'appellera Institut des Nations Unies pour les capacités et l'innovation en matière d'apprentissage. Aucun État africain ne s'est opposé à cette résolution, même s'il faut relever que le Sénégal et la Gambie ont soutenu la motion russe demandant de repousser le vote à la prochaine session de l'AGNU (motion finalement rejetée).

Le texte le plus important adopté à l'AGNU en septembre 2026 est la résolution 80/307, du 4 septembre. Intitulée « Corriger la carte », elle prône un rééquilibrage de la représentation cartographique mondiale. La résolution a été portée par le Togo au nom du Groupe africain, avec le soutien de l'UA, et a été approuvée à l'unanimité par les États africains ayant participé au scrutin.

Sur le fond, la résolution 80/307 défend l'idée que les représentations cartographiques sont porteuses de représentations cognitives du monde, notamment parce qu'elles constituent un outil d'éducation. Les cartes sont en outre un outil de gouvernance et un médium de représentation des territoires sur la planète. De manière incidentale, les cartes qui font aujourd'hui autorité comme la projection de

Mercator minimisent la place géographique et donc symbolique de l'Afrique dans le monde : la résolution 80/307 « affirme que les distorsions cartographiques relatives à la taille des continents, héritées de l'histoire, ont des répercussions sur les plans cognitif, éducatif, culturel, géopolitique et socioéconomique et constituent des biais historiques dont la correction favorisera la reconnaissance, la justice et le développement, en particulier en ce qui concerne le continent africain ».

La résolution 80/307 insiste sur la nécessité d'assurer une représentation équitable des différentes régions du monde, en particulier de l'Afrique. L'usage de représentations cartographiques comme Equal Earth, déjà adoptée par l'UA, est mentionné dans le texte. La résolution a été approuvée par 164 voix positives, avec six abstentions et le vote contre des États-Unis. Pour le représentant américain, la résolution 80/307 n'a aucune autre utilité que symbolique et sort du mandat établi par la charte de l'ONU. Trois États africains n'ont pas pris part au scrutin : le Malawi, Sao Tomé-et-Principe et le Soudan du Sud. Tous trois n'ont pris part à aucun vote en septembre.

Quatre autres résolutions ont été adoptées le 4 septembre 2026. La résolution 80/308 fait de la période 2027-2036 la « Décennie internationale de la culture au service du développement durable ». Le texte a été très largement adopté, y compris par les États africains, dont le nombre d'absence de vote était moins élevé que d'habitude. Seuls les États-Unis se sont une fois de plus opposés à la résolution, considérant cette fois encore qu'elle sortait des prérogatives prévues par la Charte de l'ONU.

Les résolutions 80/309, 80/310 et 80/311 ont été adoptées sans vote à l'AGNU le 4 septembre 2026. Par la première, le 27 novembre de chaque année a été proclamé « Journée mondiale pour l'élimination du mariage des enfants, du mariage précoce et du mariage forcé ». La résolution 80/310 concerne le multilinguisme, dans la lignée des autres résolutions adoptées tous les deux ans en la matière. Bien que plus courte que les résolutions adoptées les années précédentes, la résolution 80/310 a été l'objet d'une ovation debout de la part des délégués. Enfin la résolution 80/311 porte sur le cinquantenaire du Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est, signé lors du premier sommet de l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ASEAN).

La résolution 80/311 est la dernière résolution enregistrée par l'AGNU pour sa 80ème session. Le 17 septembre 2026, la résolution 81/1 a été adoptée, marquant formellement l'entrée de l'AGNU dans un nouveau cycle annuel. Comme pour la 80ème session, la première résolution de l'année concerne la participation de l'État de Palestine à la nouvelle session de l'AGNU. En effet, les États-Unis n'ayant pas accordé de visas aux autorités palestiniennes censées s'exprimer à la tribune, un aménagement est prévu par la résolution pour qu'elles s'expriment à distance.

Le débat général

Traditionnellement, les jours qui suivent le troisième mardi du mois de septembre sont ceux du débat général à l'AGNU. Pendant une semaine, les chefs d'État ou de gouvernement, ministres des Affaires étrangères ou représentants permanents se succèdent à la tribune. Le débat général

signale l'ouverture d'une nouvelle session de l'AGNU. La 81ème session (septembre 2026-septembre 2027) est marquée notamment par la fin du mandat d'António Guterres comme SGNU. Au moment du débat général, son successeur n'était pas encore connu. La thématique de la session 2026 était « Rétablir la confiance, gérer la transformation : des Nations unies au service de tous ».

Les États africains se sont saisis de cette thématique en insistant pour beaucoup sur son dernier segment (« des Nations unies au service de tous »). L'inclusivité dans le titre a constitué un levier pour que de nombreuses délégations réaffirment leur attachement à une meilleure représentation de l'Afrique à l'ONU. Le contexte international, marqué par des crises profondes et interdépendantes, a été mis en avant. Comme chaque année depuis son élaboration, le Consensus d'Ezulwini (2005) a été rappelé par la plupart des délégations africaines (36 sur 54 l'ont explicitement mentionné dans leur discours), de même que la Déclaration de Syrte (2005). Ces deux documents énoncent une position africaine commune en matière de représentation et de participation de l'Afrique dans les institutions multilatérales.

Plusieurs États africains ont articulé leur discours autour de la question de la souveraineté. Sans surprise, les régimes avec un exécutif fort sont concernés, comme la Tunisie, le Rwanda, le Niger, le Mali, la Guinée, le Gabon mais aussi des pays dont l'intégrité territoriale est remise en question, tels que la Somalie (dont le Somaliland a été reconnu le 26 décembre 2025 par Israël, qui projetterait d'y établir une base militaire).

Les États africains ont presque tous réclamé une réforme de l'architecture financière internationale. Non seulement la croissance économique du continent est compromise par des taux d'intérêt prohibitifs dont la légitimité est questionnée, mais les investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs du développement durable en 2030 sont également freinés à cause des dettes africaines. La question du développement est au cœur de la plupart des discours africains, comme c'est le cas traditionnellement à l'AGNU, principale actrice sur cette thématique. Le 7 octobre 2026, peu après le débat général, une agence de notation africaine a ouvert sur l'île Maurice.

La question de la réforme de l'architecture financière internationale a aussi constitué un tremplin pour les États africains pour aborder celle du financement de réformes environnementales au nom de la justice climatique. En effet, de même que les dettes en Afrique contraignent aujourd'hui le financement du développement, elles limitent les investissements en faveur de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique. Les discours africains du débat général en 2026 rappellent que l'Afrique est l'un des plus faibles contributeurs au réchauffement climatique, alors que ses populations en sont parmi les premières touchées.

Enfin, l'intelligence artificielle est aussi une thématique structurante dans les discours africains. Tous rappellent l'impérative nécessité d'un encadrement par les institutions multilatérales du sujet. Le Lesotho notamment a affirmé être un pionnier mondial dans l'application du plan directeur de l'ONU sur l'intelligence artificielle.

Les discours africains lors du débat général de la 81ème session de l'ONU montrent en moyenne un attachement aux institutions multilatérales et au respect du droit international, ainsi que de profondes préoccupations face à leur effritement (de nombreuses délégations se sont faites les porteparoles d'une réforme de l'ONU dans le cadre du programme ONU80). Les États africains sont constants dans leur engagement séculaire à accroître la participation de l'Afrique dans les arènes mondiales de discussion. Les Nations unies restent, dans les discours africains, l'outil incontournable pour aborder les problématiques globales d'hier et d'aujourd'hui. Un exemple de cet engagement est le niveau de représentation des délégations africaines à cette session : 32 des 54 délégations du continent étaient dirigées par le chef de l'État, le viceprésident ou le Premier ministre.

Cette moyenne ne doit cependant pas cacher certaines inflexions ni imposer l'image d'une Afrique monocolore à l'ONU. Le principe même du multilatéralisme dans sa forme onusienne a par exemple été questionné par le Burkina Faso, alors que le Mali a appelé l'organisation à ne pas sortir du mandat établi par sa charte fondatrice, notamment en matière de sanctions internationales. Les préoccupations et agendas nationaux sont régulièrement mis en avant dans le rappel du contexte international : après le vote de la résolution 2797 le 31 octobre 2025 sur le Plan marocain au Sahara occidental, la Mauritanie et l'Algérie en ont fait une dimension significative de leur discours, tandis que le Gabon et la Namibie ont appelé à respecter la souveraineté du Sahara occidental (la résolution a été saluée dans le discours du représentant marocain). De même, la Guinée-Bissau, la Libye et le Maroc ont annoncé leur candidature au Conseil de sécurité pour 2028-2029, le Congo pour 2030-2031, et le Sénégal pour 2032-2033. Enfin d'autres interventions se sont focalisées sur des événements très précis : celle du Togo a porté entièrement sur la résolution 80/307 dont il a été l'initiateur, sans mention des autres thématiques présentées ici. De même, l'Éthiopie a rappelé héberger la COP32 en novembre 2027, et le Sénégal accueillir les Jeux olympiques de la jeunesse en novembre 2026.

Les États africains au Conseil des droits de l'homme de l'ONU

La 63ème session du CDH s'est tenue du 7 septembre au 7 octobre 2026 à Genève. À son issue 34 résolutions ont été adoptées, dont dix ont fait l'objet d'un vote. Quatre résolutions concernent directement des situations africaines.

Les résolutions adoptées lors de la 63ème session

La résolution 63/2 sur la réponse à la crise humanitaire et des droits de l'homme provoquée par le conflit armé en cours au Soudan a été adoptée par vote le 5 octobre 2026. Sur 13 États africains, quatre ont voté pour, deux contre et sept se sont abstenus. Le Conseil a condamné fermement les conséquences dévastatrices pour les civils de la prise d'El Fasher, et a décidé de maintenir la mission internationale chargée de documenter les violations des droits afin de faciliter l'identification des responsables. La fragmentation du vote des États africains sur le cas du Soudan n'est pas nouvelle.

La résolution 63/23 concernant la situation des droits de l'homme au

Burundi, a été adoptée le 6 octobre 2026. Cette fois-ci, sur les treize États africains, quatre ont voté contre et neuf se sont abstenus, il n'y a eu aucun vote favorable à la résolution. Le CDH a par ailleurs demandé au gouvernement burundais de « créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections crédibles en 2027 » et de soumettre un calendrier pour l'ouverture du bureau des droits de l'homme du Haut-Commissariat dans le pays.

Les résolutions 63/27 et 63/32 sur l'assistance technique et le renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme respectivement en République démocratique du Congo (RDC) et en République centrafricaine (RCA) ont été adoptées sans vote les 6 et 7 octobre 2026. En RDC, le Conseil a manifesté « sa satisfaction à la condamnation en appel des 54 prévenus pour l'assassinat de deux experts des Nations unies par un arrêt définitif de la Haute cour militaire le 5 juin 2026 ». En RCA, le Conseil a renouvelé pour un an le mandat des experts indépendants sur la situation des droits de l'homme.

Les résolutions parrainées par des États africains

Les États africains ont parrainé plusieurs résolutions lors de la 63ème session du CDH. Les résolutions 63/3 et 63/4 ont été proposées par l'Ouganda au nom du Mouvement des non-alignés. Elles portent respectivement sur le droit au développement et sur les effets des mesures coercitives unilatérales sur la pleine jouissance des droits de l'homme. Le Maroc a coparrainé les résolutions 63/7 du 5 octobre 2026 portant vérité, justice et réparation, 63/28 sur la justice transitionnelle, et 63/34 concernant les disparitions forcées ou involontaires.

Le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Maroc, Maurice, l'Égypte et la Tunisie ont soutenu avec d'autres États la résolution 63/8 sur les droits des jeunes. À ce propos, le CDH a décidé d'organiser en septembre 2027 un débat sur le thème : « les jeunes et le droit à un niveau de vie suffisant » visant les obstacles systémiques à leur indépendance en matière de logement. Le Sénégal et le Rwanda ont parrainé la résolution 63/13 sur les droits des femmes et des filles à l'ère du numérique.

Le Kenya, comme sponsor principal au nom du Groupe des États africains, a coparrainé plusieurs textes relatifs aux substances dangereuses (63/16), aux sociétés militaires et de sécurité privées (63/17), aux personnes d'ascendance africaine (63/26) et à la lutte contre le racisme (63/29). Le CDH encourage les États à soutenir les initiatives que prend l'UA en faveur de la justice réparatrice et des personnes d'ascendance africaine, à l'instar de la résolution 80/250.

L'Algérie et l'Égypte ont participé au parrainage de la résolution 63/15 sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, qui prévoit l'organisation d'une table ronde en juin 2027 sur le thème : « Placer les droits de l'homme au cœur de l'IA : renforcer les capacités et résorber les inégalités en matière d'IA ».

L'examen périodique universel (EPU)

Lors de la 63ème session, le CDH a adopté les documents finaux concernant l'EPU de quatorze pays dont la Namibie, le Niger, le Mozambique, la Somalie, les Seychelles et la Sierra Leone (respectivement pour les décisions 63/101, 63/102, 63/103, 63/109, 63/110 et 63/113).

Événements multilatéraux du mois de septembre 2026

- 7 septembre : Ouverture de la 63ème session du Conseil des droits de l'homme.
- 9-10 septembre 2026 : Sommet international sur l'espace, organisé à Paris, en France. Présence de plus de 90 délégations dont les chefs d'État congolais et rwandais, Denis Sassou Nguesso et Paul Kagamé. L'Agence spatiale africaine, mise en place en janvier 2023, était également représentée par son président, Tidiane Ouattara.
- 11-13 septembre : Sommet des BRICS+ à New Delhi, en Inde.
- 14-15 septembre : Réunion du Groupe préparatoire sous la présidence marocaine en vue de la 225ème session du Conseil exécutif de l'UNESCO, à Paris.
- 14-18 septembre : 70ème conférence générale de l'AIEA à Vienne en Autriche.
- 15-17 septembre : Forum public de l'OMC à Genève, en Suisse, sur la thématique « Powering the future ».
- 21 septembre : Sommet des Partenaires pour le Multilatéralisme (P4M) en marge de l'AGNU, avec la participation du Kenya.
- 22-28 septembre : Débat général à l'AGNU.

Le *Bulletin du multilatéralisme* est une publication mensuelle en accès libre, produite par l'axe de recherche « Afrique et relations internationales » du LASPAD. Chaque numéro propose une synthèse de l'actualité des acteurs africains dans les institutions multilatérales, en particulier à travers une veille des votes aux Nations unies.

Équipe éditoriale pour ce numéro :

Direction scientifique : Ayrton Aubry

Chargé de projet : Fadilou Ndoye

Assistants de projet : Rabiatou Diallo, Ousmane Thiam

Cartographie : Moustapha Ngom

Production éditoriale : Mouhamed K. Amoussa

Relecture : Mouhammad Dieng

Légende de l'image de couverture : Cliché d'une exposition sur le maintien de la paix au troisième étage du siège de l'ONU, au quatrième jour du débat général de l'Assemblée générale de l'ONU, le 25 septembre 2026, New York, États-Unis, Manuel Elías, identifiant unique : UN71155425.

Bulletin du multilatéralisme :

Numéro 13

Septembre 2026

Périodicité : Mensuelle

Le *Bulletin du multilatéralisme* est une publication en libre accès distribuée selon les termes de la licence Creative Commons Attribution — Non Commerciale (CC BY-NC 4.0) (https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0). Cette licence autorise l'utilisation, la distribution et la reproduction sur tout support, à des fins non commerciales, à condition que l'œuvre originale soit correctement citée.